



Licenciement maladie?

Par rauger

Bonjour

Mon mari a été en arrêt en octobre 2019 et a repris en août 2020, sachant qu'il doit se faire opérer une dernière fois le 11 janvier 2021 (patron prévenu une fois la date confirmée)

Mais mardi 6 janvier il a neige et mon mari routier n'a pas pu sortir la voiture de chez nous pour se rendre au travail et en plus il a fait un malaise il est donc arrêté jusqu'à la date de son opération

Mais mon mari s'inquiète énormément car il a peur de se faire licencier surtout que son responsable lui a dit qu'il serait certainement convoqué

Mes questions que risque t'il ?

Peut il se faire licencier ou être sanctionner

Nous sommes en train de faire un crédit immobilier et nous ne voulons pas prendre de risques

Merci bcp